



## CAHIER DES CHARGES

# CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION EN 2020 DU JOURNAL DU PARC NATIONAL DES PYRENEES - EMPREINTES -

### **ARTICLE 1 :**            **DEFINITION DU PROJET**

Le Parc national des Pyrénées édite un magazine gratuit, dénommé *Empreintes*, destiné aux habitants du territoire, ainsi qu'aux élus locaux, administrations et aux socioprofessionnels partenaires de l'établissement public.

Son objectif est de présenter les missions du Parc national des Pyrénées au travers d'articles de proximité, de reportages, d'interviews, d'actualités et d'illustrations.

Il s'agit de montrer les richesses du Parc national des Pyrénées, de décrire ses actions en matière de conservation et de préservation de la faune, de la flore et des paysages, d'aide au développement local, d'éducation à l'environnement et d'accueil du public.

Empreintes existe depuis 1996.

L'objectif de la consultation est de procéder à la désignation d'une entreprise en charge de la conception graphique du numéro 43 et à son impression en juin 2020.

### **ARTICLE 2 :**            **DESCRIPTION TECHNIQUE**

La consultation porte sur la conception graphique d'un numéro dans le respect de la charte graphique et son impression.

La présente consultation n'est pas allotie. L'entreprise qui y répond le fait pour l'ensemble des prestations.

Elle est ainsi détaillée :

#### **1. Conception graphique d'un numéro**

A partir de la charte graphique définie en 2010, un numéro devra être conçu graphiquement en vue de son impression en juin 2020.

De format A4, imprimé en quadrichromie, le journal sera composé de vingt-quatre pages.

Dans un souci de valorisation du Parc national des Pyrénées, la mise en page accordera une large place à l'iconographie, photos et dessins.

La parole donnée aux acteurs du territoire au fil des pages sera à valoriser graphiquement.

Le Parc national des Pyrénées fournit les textes et les illustrations sous forme de fichiers informatiques.

Ce numéro comprend :

- un éditorial signé par Monsieur le Président du Conseil d'administration,
- une rubrique « *Actualités* »,
- une rubrique sur le patrimoine naturel, culturel et paysager : « *Un territoire à connaître* »,
- une rubrique sur l'accueil et la sensibilisation du public : « *Un territoire à partager* »,
- une rubrique sur les actions entreprises au service du territoire: « *Un territoire à vivre* » ;
- un dossier thématique,
- une page « *enfants* ».

Un sujet, faisant l'objet d'un dossier spécial, sera mis en exergue. Les articles sont brefs. Un sujet peut être traité avec plusieurs entrées et être retranscrit en différents petits articles. La parole est donnée à des partenaires.

Le Parc national des Pyrénées se réserve le droit d'apporter des modifications à la maquette proposée par le prestataire. La version finale est validée par le Parc national des Pyrénées avec signature d'un bon à tirer. L'étape finale de fabrication est engagée après signature du bon à tirer.

## **2. Impression d'un numéro**

L'impression se fait dans la quantité suivante :

- Empreintes n°43 : à paraître en juillet 2020, 24 pages - 30 000 exemplaires

Format A4, quadrichromie recto verso. Façonnage par deux piqûres à cheval.

Le papier sera un couché demi-mat : couverture en 150 grammes, pages intérieures en 115 grammes.

Le papier ne doit pas forcément être du papier recyclé. Néanmoins, le Parc national des Pyrénées tient à ce qu'il s'agisse d'un papier dont la production soit particulièrement respectueuse de l'environnement (*recyclé, normes ISO, autres*).

## **3. Transformation en fichier PDF**

Le prestataire transforme les fichiers des pages maquettées en un seul fichier PDF correspondant à l'ensemble du journal et procède à l'envoi des maquettes au Parc national des Pyrénées pour mise en ligne sur son site Internet [www.pyrenees-parcnational.fr](http://www.pyrenees-parcnational.fr) .

Le fichier en haute définition pour les archives du Parc national des Pyrénées et un fichier basse définition téléchargeable sont à transmettre.

## **4. Livraison**

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées, en petits conditionnements et en deux points soit :

- ◇ au Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre - 65007 TARBES,
- ◇ à un prestataire de diffusion localisé à PAU – Pyrénées-Atlantiques - ou à proximité

La livraison, qui s'effectue de plain pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

Les derniers numéros d'Empreintes sont téléchargeables sur :

[www.pyrenees-parcnational.fr/fr/publications-et-documents?field\\_document\\_category\\_tid=272](http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/publications-et-documents?field_document_category_tid=272)

**ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE**

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. conception graphique du numéro,
2. impression du numéro,
3. transformation en fichier PDF du numéro,
4. livraison en deux points,
5. total général.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

**ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- qualité de l'impression de produits similaires,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

**ARTICLE 5 : PROPRIETE**

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

**ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

Des informations techniques et administratifs complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Caroline BAPT  
Chargée de mission Communication du Parc national des Pyrénées  
Tél. : 05 62 54 16 74  
E-mail : [caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr](mailto:caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr)

Monsieur Yves HAURE  
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées  
Tél. : 05 62 54 16 40  
E-mail : [yves.haure@pyrenees-parcnational.fr](mailto:yves.haure@pyrenees-parcnational.fr)

**ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS**

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur  
Parc national des Pyrénées  
2 rue du IV septembre  
Boite postale 736  
65007 Tarbes cedex

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit **avant le vendredi 20 mars 2020 à 12 heures**, date de réception des offres à l'adresse figurant en supra, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
6. deux exemplaires de produits imprimés comparables au journal Empreintes,
7. une liste de référence ou de référents,
8. une attestation de régularité fiscale (*DC7 ou document équivalent en cours de validité*),
9. si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée : une attestation signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée.

**ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION**

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.

La facturation de cette prestation interviendra à l'ordre de :

Office Français de la Biodiversité  
Parc national des Pyrénées  
Service facturier  
Immeuble Tabella  
125 impasse Adam Smith  
34470 PEROLS

Elle doit intervenir via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Pour ce, voici les informations qui vous seront indispensables :

- dénomination et adresse postale de livraison et ou d'intervention :

Parc national des Pyrénées  
Villa FOULD  
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736  
65007 TARBES CEDEX

- dénomination et adresse postale de facturation :

Office Français de la Biodiversité  
Parc national des Pyrénées  
Service facturier  
Immeuble Tabella  
125 impasse Adam Smith  
34470 PEROLS

- données d'identification :

SIRET : 18650004700110  
APE ou NAF : 9104 Z  
TVA intracommunautaire : FR 79 186 500 047

- adresse e-mail :

[comptabilite@pyrenees-parcnational.fr](mailto:comptabilite@pyrenees-parcnational.fr)

- renseignements CHORUS PRO :

Code service : DF\_SG  
Code engagement : PNP1

L'unité monétaire est l'euro.

A Tarbes, le mardi 11 février 2020